

MAIRIE

Arros INFOS

NUMERO

#15

Mai 2022

VOTRE
JOURNAL
D'INFORMATION



Le mot du maire

Chères Arrosiennes, Chers Arrosiens,

Quel plaisir et j'espère de longue durée, que de pouvoir vous adresser avec toute l'équipe municipale ce quinzième numéro avec ce sentiment de vent de liberté retrouvée !

Comme à chaque numéro, le rappel sur l'état civil mélange bonheur pour l'arrivée de tous nos nouveaux nés, à la tristesse de nos amis perdus. Parmi eux, permettez-moi une pensée amicale pour deux anciens élus d'Arros : **Constant Carrère** qui a un temps également assuré le remplacement du secrétariat de la commune avant l'arrivée de Josette Pétroix et **René Cachau** que j'avais plaisir à croiser dans ses marches quotidiennes, avec toujours ses yeux rieurs et ses mots d'humour, lui qui a ouvert, tracé et s'est occupé de tous les chemins de notre village !

Comme vous le lirez, la culture, les animations, les rencontres retrouvent leurs habitudes avec l'espoir que nous prenions du plaisir avec ces retrouvailles et ces fêtes à venir, grâce au soutien dynamique de nos associations.

Une période également chargée en événements électoraux avec, après les élections Présidentielles, les élections Législatives qui s'annoncent en juin.

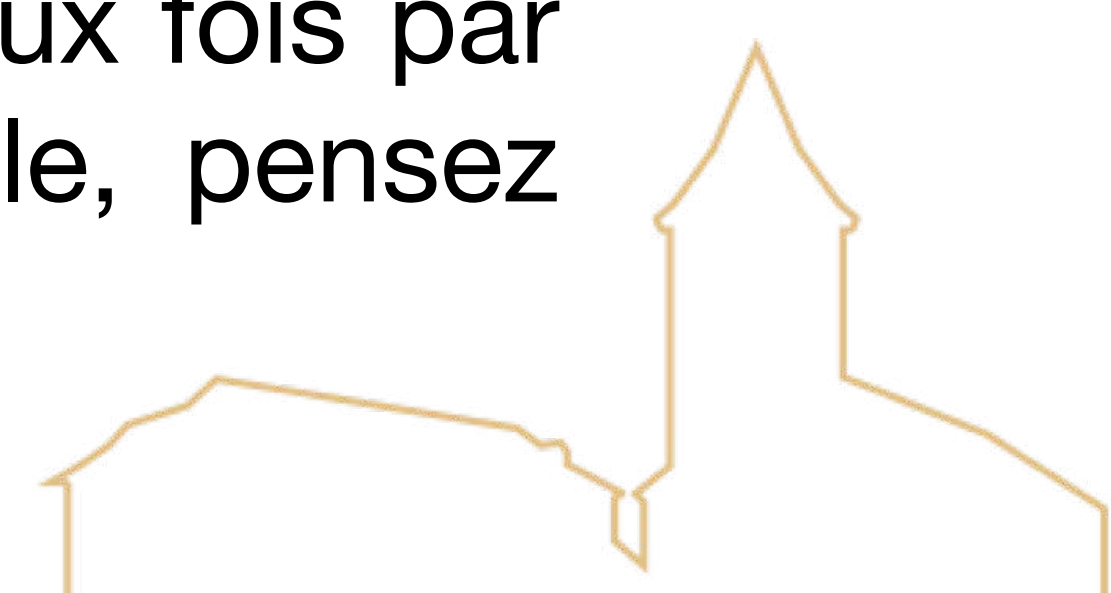
Vous trouverez aussi toute sorte de renseignements utiles à votre quotidien, ainsi que les projets réalisés pour rendre, au fur et à mesure de nos possibilités, plus beau, fonctionnel et agréable notre village. N'hésitez pas, comme je vous le dis souvent, à venir en Mairie où à nous adresser vos idées, vos souhaits pour nous aider.

Enfin, les remerciements de toute l'équipe vont aussi à Raphaëlle Bonvoux pour son action essentielle à la conception et la réalisation de notre bulletin municipal, nous permettant ainsi de réaliser de substantielles économies.

Bonne lecture

Gérard d'Arros
Maire d'Arros-de-Nay

Vous avez entre les mains le bulletin municipal d'Arros-de-Nay, édité deux fois par an, en novembre et en mai. Pour vous informer de la vie communale, pensez également à consulter le site www.arrosdenay.fr.
Merci à tous ceux qui ont participé à la rédaction de cette édition.



À LA UNE !

Cimetière travaux terminés

P11

5-6
Juin



P15

Sommaire

Etat civil	p3
Les brèves	p4
Informations pratiques	p6
Vie municipale	p8
Finances	p11
Travaux & aménagements	p13
Jeunesse	p14
La parole aux associations	p17

Page de couverture :

Photo réalisée par l'Association des Parents d'élèves d'Arros-de-Nay

Etat civil

Naissances

COUDORÉ Ayden, Yohan, le 17 décembre 2021

GUE URTY Aéryne, Marie, Elisabeth Véronique, le 24 janvier 2022

NAVELET Mya, le 10 février 2022

MONTAMAT GOMES Alexis, le 9 mars 2022

Décès

MOYANO Demetrio, le 5 novembre 2021

JARBES Juliette, Pauline, Jeanne veuve de Noël, René TOULET, le 1er janvier 2022

CARRERE Constant, Pierre, le 8 janvier 2022

CACHAU René, Léon, Raoul, le 22 janvier 2022

de LAVENERE-LUSSAN André, Louis, Marie, le 20 mars 2022

Les brèves

Bienvenue à la « Pizza de Benoît »

Depuis le mois de janvier et tous les mercredis soir, la « Pizza de Benoît » s'est installée sur le parking à l'entrée du village.

Benoît propose des pizzas et desserts 100% maison, 100% local. Les commandes sont ouvertes à partir de 18H15.



06 81 01 57 26



lpdbenoit@gmail.com



<https://m.facebook.com/lpdbenoit.fr/>



EFS
ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG
Du donneur aux patients

**PARTAGEZ VOTRE POUVOIR,
DONNEZ VOTRE SANG !**

* Le jeudi 09 juin de 15h30 à 19h00
Salle des Fêtes de Coarraze
Rue Jean Jaures
64800 COARRAZE-NAY

Don du sang

Le don du sang permet de prélever des globules blancs, des plaquettes et du plasma. C'est un acte citoyen, solidaire et généreux. Voici les dates et lieux des prochaines collectes de sang :



* Le lundi 18 juillet de 15h30 à 19h00
Salle de l'Isarce
Rue du Stade
64800 ASSON

Saison culture en Pays de Nay

N'oubliez pas de consulter le programme « saison culture » en Pays de Nay.

Il présente les différentes actions mises en place par le service culturel de la Communauté de Communes, le réseau lecture publique et la ludothèque du Pays de Nay.
Un nouvel élan culturel !

Retour sur les événements passés dans notre village :

- 23/02/2022 : Atelier d'écriture d'énigmes, jeux de piste à la Bibliothèque
- 25/02/2022 : Recontre autour de la collection « Du Noir au Sud » (ed. Du Cairn) avec l'intervention de Gilles Vincent, Catherine Heurteux-Peyrega et Gilbert Nogues à la Bibliothèque
- 09/03/2022 : Diffusion du film d'animation Danois « Agatha, ma voisine détective »
- 20/03/2022 : Jeux coopératifs, de stratégie, de mémoire, d'assemblage, ... et jeux de mots pour faire connaissance et s'amuser à plusieurs (Séance pour le Centre de Loisirs)



<http://www.bibliotheques-paysdenay.fr>



www.facebook.com/bibpaysdenay



Les anciens combattants du département à pied d'oeuvre

La réunion du comité directeur de l'association départementale des Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre, Combattants d'Algérie Tunisie Maroc, des Théâtres d'Opérations Extérieures et Veuves du Béarn et Pays de Soule (ACPG-CATM-TOE-ME-OPEX), s'est tenue samedi 26 mars dans la salle communale d'Arros-de-Nay, en présence de Gérard d'Arros, le maire de la commune et à l'initiative d'Alix Palduplin, notre Porte-Drapeau. Une trentaine de membres élus et présidents de sections de l'association départementale étaient présents.

La trentaine de membres élus et présidents de sections de l'association départementale ont été accueillis par le président de la section, Bernard Lascurettes. Gérard d'Arros a souhaité la bienvenue à l'assemblée réunie.

Cyrille Vandebossche, président de l'association départementale, et Bernard Lascurettes ont remercié le maire pour l'excellent accueil proposé tout au long de cette matinée, avant d'observer une minute de silence pour les personnes de l'association disparues en ce début d'année 2022, mais aussi pour les militaires décédés en 2021.

De nombreux sujets ont été abordés lors de cette matinée, en particulier sur le rôle social de l'association auprès de ses adhérents et du monde combattant, sur la poursuite de son implication pour le devoir de mémoire, et sur la nécessité de communiquer auprès des Opex afin de poursuivre le travail engagé par tous les anciens.

La réunion s'est terminée par la présentation du nouveau drapeau de la section de Nay qui sera présent dans de nombreuses cérémonies à travers le département.

Un vin d'honneur et un repas très apprécié au restaurant le Vieux Logis ont clôturé cette belle matinée. L'association donne rendez-vous à l'ensemble de ses adhérents, pour son rassemblement annuel, dimanche 22 mai à Idron, qui sera organisé par la section de Pau Ville.



05 59 30 63 21



acpgcatmpau@orange.fr.



<http://www.anciens-combattants-et-veuves-du-bearn-et-soule.fr/>.



Rappel : information Arros-de-Nay



INTRAMUROS

QR code d'Arros-de-Nay



mairie@arroddenay.fr



Informations pratiques



France Service, une aide utile pour vos démarches administratives

Depuis le début de l'année, le centre multiservices de Nay s'est doté d'un espace « France Services », crée en partenariat avec la Communauté des Communes du Pays de Nay.

France Services est un guichet unique donnant accès aux principaux organismes de services publics pour vos démarches administratives du quotidien : DAF, immatriculation de véhicules, RSA, impôt, permis de conduire, pôle emploi, assurance retraite, MSA, Poste, ...

Les agents France Services vous accompagnent dans toutes vos démarches en ligne : création d'une adresse e-mail, impression ou scan, simulation d'allocations, création de vos identifiants...



05 59 13 02 70



franceservice@mairienay.fr



8 rue Cours Pasteur - 64800 Nay



Horaires :

lundi, mardi, vendredi : 8h30-12h00

mercredi, jeudi : 8h30-12h00 et 13h30-18h00



Service de Rénovation Énergétique de l'Habitat Montagne Béarnaise

Un service public de la Performance Énergétique de l'Habitat, mutualisé entre trois Communautés de Communes :

- Communauté de Communes du Haut Béarn
- Communauté de Communes du Pays de Nay
- Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau

Le service délivre une information neutre, gratuite, impartiale. Les conseillers accompagnent les particuliers vers une rénovation globale ou performante par étapes qui permettent de répondre aux objectifs énergétiques que s'est fixée la France. Les travaux concernés portent sur l'isolation, les menuiseries, la ventilation et le chauffage.

Faire une rénovation performante et pérenne assure des économies d'énergie, du confort, un logement sain et augmente la valeur de la maison.

Les conseillers trouvent la meilleure solution qui permettra d'optimiser les coûts et de maximiser les aides financières.

Que vous soyez propriétaire occupant ou propriétaire bailleur, vous pouvez contacter le service.



05 59 05 95 53



preh@cc-ossau.fr



Parlons déchets

« Chez nous, le tri, on n'en fait pas toute une histoire, tout un plat, toute une montagne ». Ce slogan, vu et entendu aux quatre coins du Béarn, signifie tout simplement qu'ici, dans notre village, le tri est un geste simple !

Qu'on se le dise, en Béarn, lorsque l'on trie ses déchets avec soin, on enclenche la première étape d'une valorisation extrêmement poussée. En effet, c'est au centre de tri de Sévignacq que part votre poubelle jaune. Ce site est l'un des plus performants de France, capable de trier de façon très fine tous les déchets papier, carton, les canettes en aluminium ou encore vos bouteilles en plastique et autres capsules revendus ensuite à des filières spécialisées.

Les ordures ménagères prennent la direction de l'unité de valorisation énergétique de Lescar. Ici sont incinérés les déchets de votre poubelle noire. Ils produisent des mâchefers servant de remblais, de l'énergie et alimentent le réseau de chaleur urbain de Pau.

Quant aux déchets verts que vous déposez dans votre container ou apportez en déchèterie, ils sont transformés en compost.

Ce cercle vertueux du tri est placé sous l'égide de Valor Béarn qui traite les déchets de 300 000 habitants en Béarn. « **Plus vous trie, plus c'est valorisé** » tel est le message à retenir.



1 Avant de venir à la déchèterie, faites le meilleur choix : plutôt que de jeter, pensez à :

Réparer Donner Echanger Vendre Transformer

2 Pensez à organiser votre chargement par type de matériaux pour faciliter le tri sur place.

3 **3m³ max / semaine** c'est la quantité acceptée pour la majorité des déchets

4 Attention à bien prévoir suffisamment de temps pour décharger. Les entrées ne sont plus acceptées 10 minutes avant la fermeture.

5 Les gardiens sont présents pour vous accueillir et vous orienter. Si vous avez des charges lourdes ou volumineuses, prévoyez de vous faire accompagner.

6 **Déchèterie = déchet + tri** Il n'existe pas de bennes fourre-tout. Le bon respect des consignes permet de mieux valoriser les déchets.

7 Si lors du déchargement vous faites tomber des déchets par terre, des balais et pelles sont à votre disposition pour nettoyer et laisser le quai aussi propre qu'à votre arrivée.

Guide des bonnes pratiques

Pour les déchets verts pensez au :

Brassage Compostage Mulching Paillage

Coordonnées

• Déchèteries :
ASSAT 05 59 82 04 45
ASSON 05 59 27 68 86
COARRAZE 05 59 13 81 04

• Service déchets CC Pays de Nay :
05 59 61 11 82

Nouveaux Horaires à partir du 01/01/2022

	ASSAT		ASSON		COARRAZE	
	Matin	A-M	Matin	A-M	Matin	A-M
Lundi						
Mardi						
Mercredi						
Jeudi						
Vendredi						
Samedi						

ouvert fermé

Matin : 9h-12h
AM : 14h-18h

Nouveaux horaires pour les déchèteries

Depuis le 1er janvier 2022, la Communauté de Communes du Pays de Nay a procédé à des modifications sur l'accès à ses déchèteries.

Les horaires ont été harmonisés sur les trois sites (Assat, Asson et Coarraze) et resteront les mêmes tout au long de l'année. Vous n'aurez plus à vous soucier des changements au printemps et à l'automne.

En tant que particulier de la CCPN, vous êtes autorisés à accéder à l'ensemble des déchèteries. Vous ne n'êtes plus limités à une seule.

Quelques rappels pour de bonnes relations de voisinage

- Tout dépôt sauvage de détritrus de quelque nature que ce soit ainsi que toute décharge d'ordures ménagères, sont interdits.
- Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères et de toute autre forme de déchet est également interdit.
- Pour empêcher la végétation d'empiéter sur le domaine public, il est nécessaire d'entretenir les abords de son habitation et d'élaguer haies, arbres ou arbustes.

Vie municipale

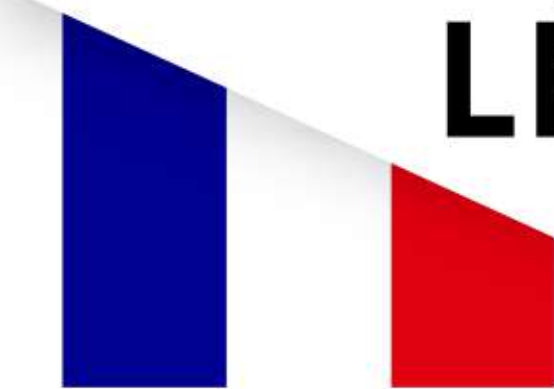
Elections législatives 2022

Les élections législatives ont lieu tous les cinq ans.

En 2022, le premier tour est organisé le **dimanche 12 juin** et le second, le **dimanche 19 juin**.

Lors des élections législatives, les électeurs désignent les députés qui siègent à l'Assemblée nationale.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES



12 et 19 juin

2022

Qu'est-ce qu'un député ?

Un député est un parlementaire qui représente, à la fois, sa circonscription et la nation toute entière.

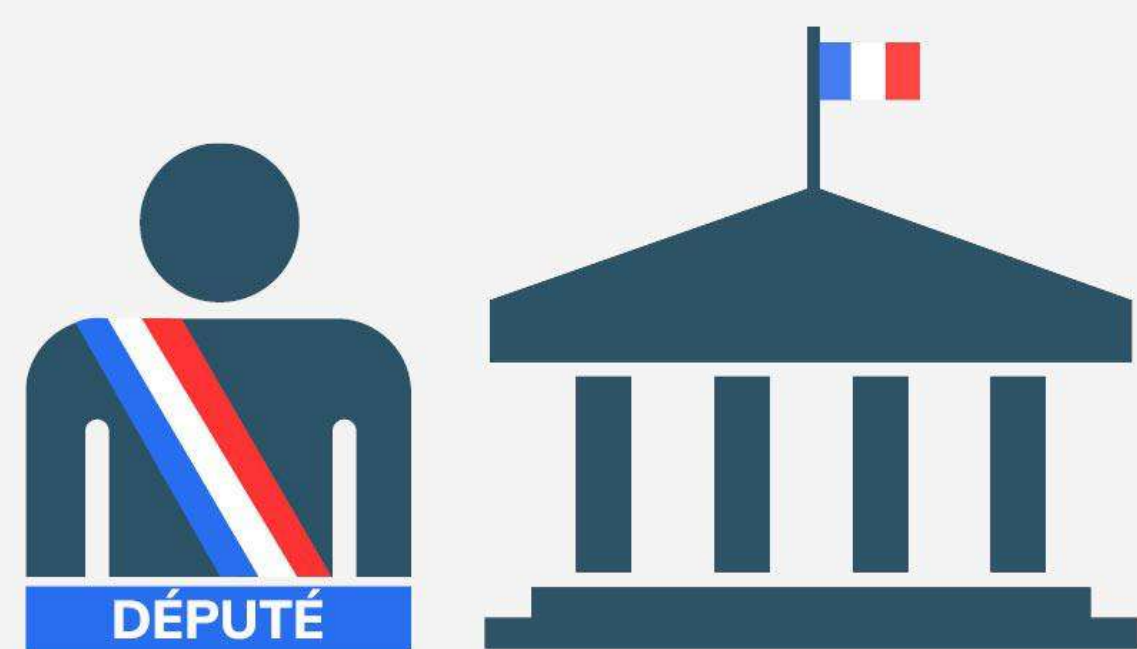
Élu à l'assemblée nationale, le député participe à l'exercice de la souveraineté nationale. Il vote la loi et contrôle l'action du gouvernement.

Infographies explicatives :

- du rôle de l'assemblée nationale
- du mode d'élection des députés

INSTITUTIONS FRANÇAISES

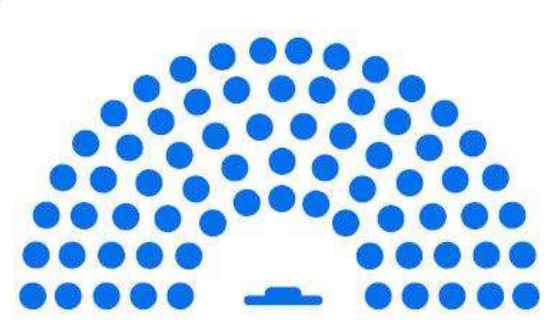
Quel est le rôle de l'Assemblée nationale ?



577 députés siègent au Palais Bourbon

TRAVAIL LÉGISLATIF

- Examen des projets de loi
- Dépôt de propositions de loi
- Dépôt d'amendements
- Vote de la loi
- En cas de désaccord avec le Sénat, l'Assemblée nationale a le dernier mot



CONTRÔLE DE L'ACTION DU GOUVERNEMENT

- Questions au gouvernement <
- Motion de censure <
- Commissions d'enquête <

ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

- Contrôle de l'application des lois
- Travaux de la Mission d'évaluation et de contrôle (MEC)



Direction de l'information légale et administrative
vie-publique.fr | 2019



Combien y a-t-il de députés ?

L'Assemblée nationale est composée de 577 députés.

Les 577 circonscriptions dans le cadre desquelles se déroule l'élection de chaque député sont délimitées par le code électoral à l'intérieur de chaque département, en fonction de l'importance de la population.

INSTITUTIONS FRANÇAISES

Comment les députés sont-ils élus ?



Tous les cinq ans, au **suffrage universel direct**

Au scrutin **uninominal majoritaire à deux tours**



Sont élus :
les candidats ayant obtenu
la **majorité absolue**
des suffrages exprimés
(au moins 25 % des inscrits)

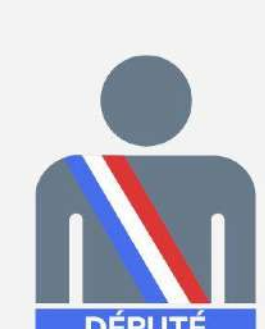
Sans majorité
absolue,
il y a ballottage



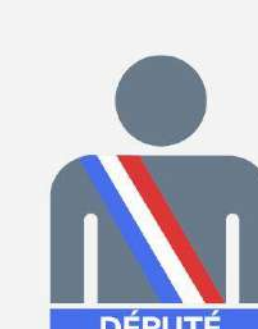
Peuvent se maintenir :
les candidats ayant obtenu
au moins 12,5 %
des suffrages exprimés

Sont élus :
les candidats arrivés **en tête**

Chaque circonscription élit un député

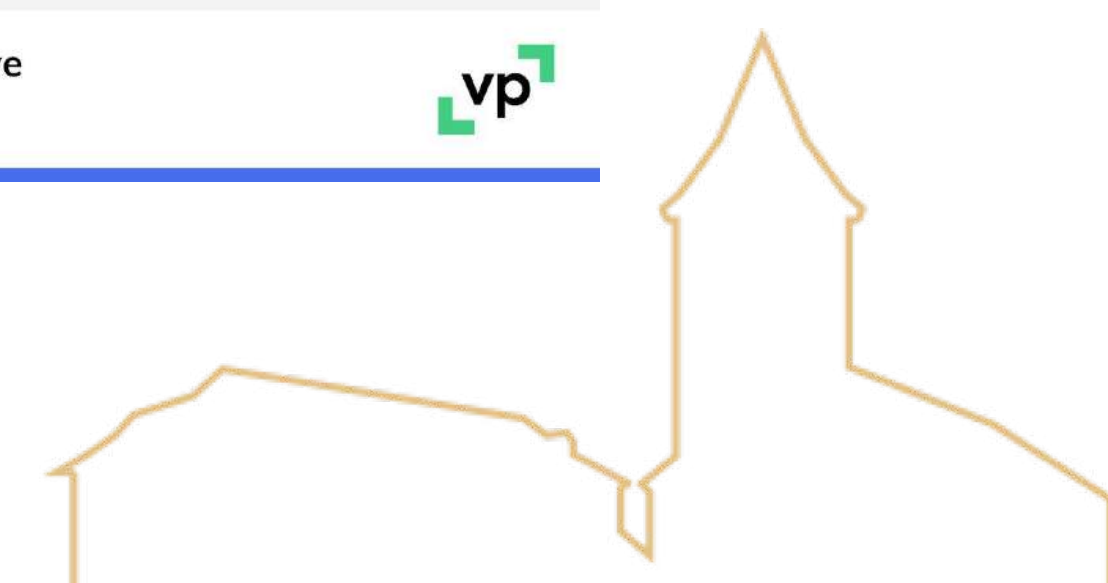


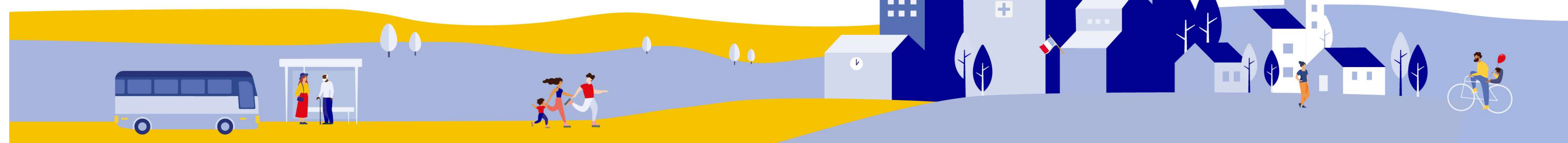
RÈGLES DE PARITÉ



Les partis qui ne présentent pas 50 %
de candidats de chaque sexe
doivent payer une amende.

Direction de l'information légale et administrative
vie-publique.fr | 2022





Recensement 2022 : Le village continue de gagner des habitants

Le recensement de la commune a bien eu lieu en janvier/février 2022.



Un grand merci à nos deux agents recenseurs, Jean-Pierre DUFRENE et Alain DEMESSINE, pour leur engagement et leur professionnalisme. Ils ont arpenté les rues du village à la rencontre des citoyens pour réaliser un comptage minutieux des habitants et habitations. Ce travail permet de connaître précisément le nombre de personnes vivant à Arros-de-Nay.

Ainsi, on constate que de 2016 à 2022 la population du village est passée de 795 à **848 habitants** (soit +6.6 %). Le nombre de logements d'habitation a augmenté dans les mêmes proportions pour passer de 371 à **396**.

Ce recensement permet d'établir la population officielle de la commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population.

Les résultats détaillés seront communiqués sur le site de l'INSEE dans quelques mois.



<https://www.insee.fr/fr/accueil>

Ateliers informatiques et numériques

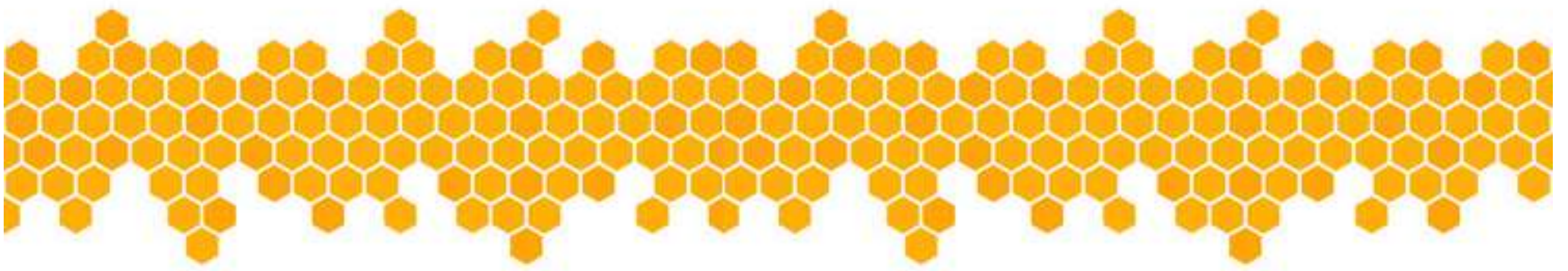


La municipalité d'Arros-de-Nay, avec la commission d'action sociale, ont fait appel à la fibre 64 pour proposer des ateliers numériques à l'ensemble des habitants de la commune.

C'est dans la convivialité et la bonne humeur que l'animateur, Jonini Richard, a dispensé au mois de mars, deux séances : une d'apprentissage et une de perfectionnement.

Vu l'intérêt porté par les habitants de la commune, il est fort possible que cette expérience soit renouvelée.

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à contacter la mairie qui se chargera de l'organisation de nouvelles sessions.



Réglementation ruches : entente avec le voisinage



Les lois qui régissent les ruches concernent entre autres leur emplacement, leur déclaration et leur immatriculation.

Réglementation de la ruche : l'emplacement du rucher

Le choix de l'emplacement du rucher se fait non seulement pour le bon fonctionnement des ruches, mais aussi dans un souci de respect du voisinage. La distance observée entre le rucher et la route ou les propriétés voisines varie d'un département à un autre.

Cette réglementation des ruches est établie par les préfets ou à défaut par les maires d'après les articles L. 211-6 et L. 211-7 du Code rural et de la pêche maritime. Elle prévoit un écart suffisant entre la ruche et le voisinage pour mettre les personnes, les animaux ainsi que les récoltes hors d'atteinte des abeilles.

La distance est mesurée à partir de l'extérieur de la ruche :

- et une propriété privée ou des voies : de 3 à 50 m ;
- et un établissement collectif (caserne, école, hôpital, etc.) : 100 m en moyenne ;
- et certaines industries comme les confitureries et les sucreries.

La réglementation n'est pas applicable si :

- le rucher est isolé : il peut dans ce cas être installé n'importe où ;
- la ruche est entourée d'une clôture : mur ou haie sèche ou vive,...

Ces obstacles doivent cependant :

- être hauts de 2 m au-dessus de la planche d'envol la plus élevée ;
- s'étendre au moins à 2 m de part et d'autres de la ruche.

Administration : identification de l'exploitation et Immatriculation des ruchers

Avant d'installer une ruche, il faut la déclarer. Selon la réglementation sur les ruches, les apiculteurs sont tenus de faire connaître le nombre de ruches qu'ils détiennent ainsi que leur emplacement au mois de décembre de chaque année. Cette déclaration doit se faire à la mairie et à la Direction des Services Vétérinaires ou DSV du département dans lequel se trouve l'exploitation.

Après la déclaration, un numéro d'immatriculation est attribué à chaque rucher. Ce numéro se présente sous forme de 6 chiffres dont les deux premiers sont ceux du département.

Réglementation ruche : les devoirs de l'apiculteur

L'apiculteur est accoutumé à la présence de ses abeilles, ce qui n'est pas le cas de ses voisins. Il doit s'assurer que les abeilles ne nuisent pas aux autres et doit informer son voisinage du changement de comportement des abeilles, comme au moment des récoltes.



Finances

Budgets

Pour rappel, notre commune possède trois budgets :

- le budget principal appelé budget 40100,
- le budget relatif aux locaux commerciaux appelé budget annexe 40101,
- le budget relatif au photovoltaïque appelé budget annexe 40102.

Chacun de ces budgets possède une section de fonctionnement et une section d'investissement.

Le bilan pour l'année 2021

Budget 2021	Section fonctionnement	Section investissement
Budget principal 40100	+ 37 169,79 €	+ 45 185,95 €

Le compte administratif 2021 vient d'être voté par le conseil municipal dans sa séance du 16 mars 2022. Cet exercice budgétaire consiste à rapprocher les prévisions et autorisations inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes. Voici le résultat pour le budget principal :

Ainsi pour chacune des deux sections du budget principal de la commune, on peut constater et se féliciter de dégager un excédent qui sera reporté sur le budget pour l'année 2022. Toutes les informations concernant le compte administratif 2021 sont disponibles en Mairie.

Le budget primitif 2022

Construire un budget communal, c'est prévoir les moyens financiers nécessaires à la réalisation des projets d'une commune. Dans notre cas, pour le budget primitif 2022, nous avons tenu compte des prévisions de dépenses prioritaires suivantes :

- Les travaux de voirie car nos routes se sont beaucoup abimées avec le gel de l'année dernière. Le budget annuel (28 000 €) ouvrant droit à une subvention maximale du département (6 600 €) est trop faible. Nous allons donc, comme l'année dernière, y consacrer près de 80 000 € avec la réfection du chemin de Bourda (règlement de la facture de 48 000 € pour la partie réalisée et réalisation de la partie restante) et pour la réfection d'une partie du chemin d'Ourthe.
- La mise en conformité urgente du pont barrère pour un montant de 23 828 €, car son tablier est fragilisé par les trop forts tonnages l'empruntant malgré la limite indiquée à 3 tonnes.
- Les travaux d'aménagement du cimetière déjà réalisés afin de faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite pour un montant de 21 531 € et son embellissement par la plantation d'arbres.

Concernant la réfection du presbytère afin de réaliser deux logements de type T4 à caractère social, le budget prévisionnel de ce projet sera arrêté très prochainement et les recettes et dépenses seront ajoutées au budget primitif. Les seules dépenses relatives à ce projet et reportées dans le budget primitif à la section investissement sont les frais d'étude pour un montant actuel de 10 000 €.

Dans le budget 2022 :

- 123 565,48 € serviront au remboursement des emprunts réalisés avant 2014 lesquels se répartissent en :

- ✓ 85 778 € pour ce qui concerne le remboursement du capital
- ✓ 37 787 € pour ce qui concerne le remboursement des intérêts

Ces sommes se répartissent ainsi :

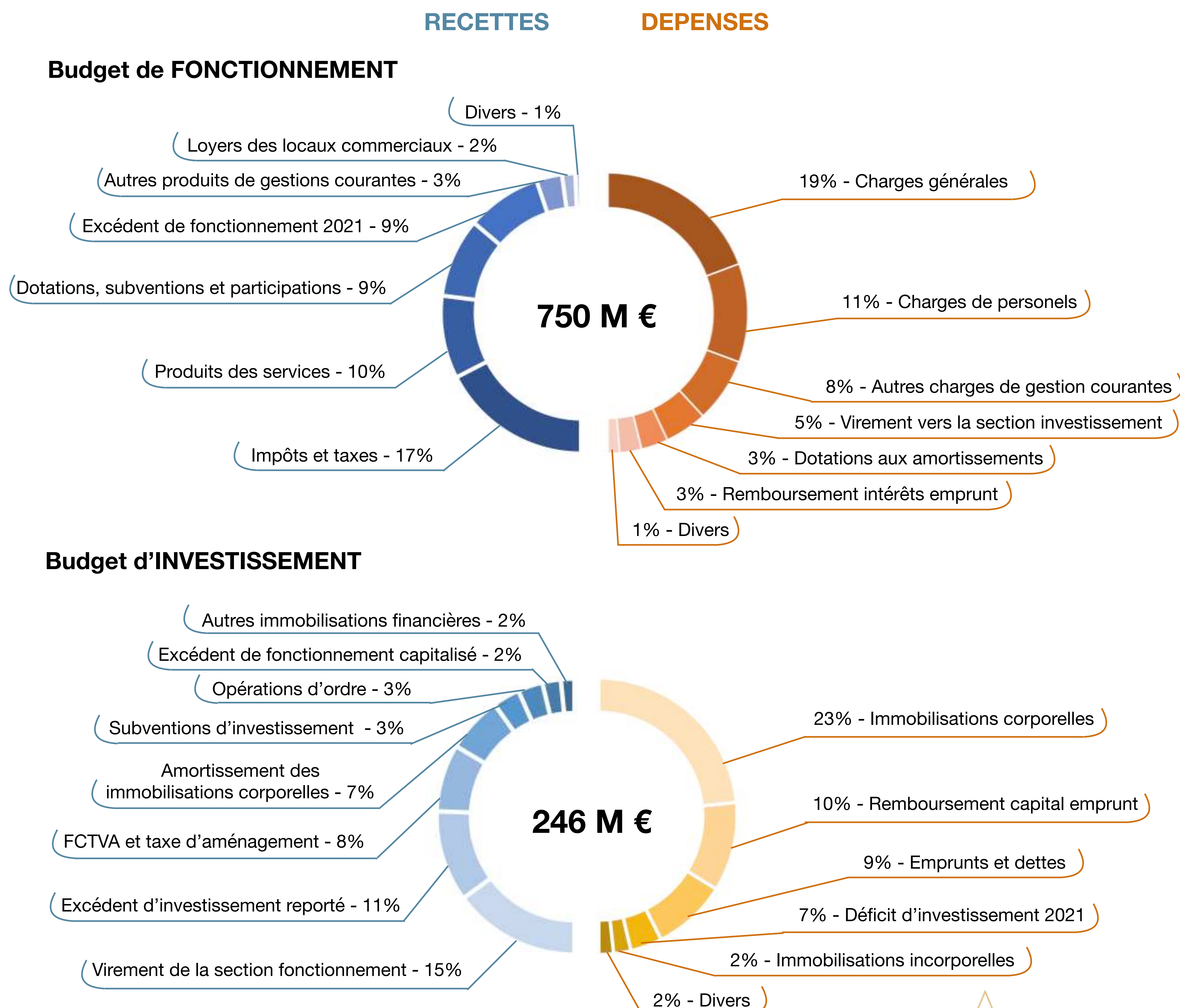
40100 (56 155,3 €) : intérêts d'emprunt = 21 775,75 € - capital = 34 379,55 €

40101 (13 600 €) : intérêts d'emprunt = 6 000 € - capital = 7 600 €

40102 (53 810,18 €) : intérêts d'emprunt = 10 011,53 € - capital = 43 798,65 €

Concernant la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et non bâties (TFPNB), le conseil municipal a décidé dans sa séance du 13 avril 2022, compte tenu des inflations récemment subies par tous, cette année encore, de ne pas augmenter le taux, lequel se maintient à 21,12 % pour notre commune. Ainsi la prévision de recette fiscale correspondante aux taxes foncières et d'habitation pour 2022 s'élèvera à 190 000 €.

Voici une représentation graphique des recettes et dépenses pour l'ensemble des 3 budgets de fonctionnement et d'investissement :



Travaux & aménagements

Les travaux du cimetière sont terminés

Les travaux du cimetière sont terminés. La commission travaux a officialisé la fin du chantier réalisé par une équipe de l'entreprise Despagne. Ces travaux concernaient la mise aux normes d'accessibilité, l'aménagement d'un columbarium et d'un jardin du souvenir, ainsi que l'embellissement du cimetière afin de rendre plus agréable ce lieu de recueillement.

Désormais, le cimetière est accessible aux personnes à mobilité réduite, il est carrossable sans risque et a également été végétalisé.

Merci aux membres de la commission cimetière pour le travail réalisé et le résultat obtenu.



Cimetière d'Arros-de-Nay
Jardin du souvenir
Columbarium



Aménagement des abords de l'école et de la bibliothèque en faveur de la sécurité

Les abords de l'école et de la bibliothèque représentent une zone où l'aménagement et la sécurité sont essentiels.

Des travaux ont été effectués pour permettre une cohabitation plus sécurisée entre le cheminement des enfants et les usagers de la rue de l'école.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
VIVRE, ENSEMBLE.



Jeunesse

Le centre de loisirs Lamy Narrosz

Noël 2021 : Un grand merci aux jeunes artistes d'avoir si joliment décoré le village aux couleurs de Noël !

Après une sortie en forêt pour collecter lianes, pommes et branches de pin, glands, houx, bois flotté, rondins et vieilles planches, les petits artistes ont confectionné des couronnes, des têtes de rennes, des pères Noël, des bonhommes de neige et des sapins 100 % naturels, réutilisables et recyclables !

Ces créateurs en herbe sont ensuite allés installer leurs créations à l'entrée du village, devant les commerces, la bibliothèque, la mairie et l'école.



Ecole : un voyage sonore sur les quatre saisons pour les écoliers

Les élèves de classes de maternelle et de CE1/CE2 de l'école d'Arros-de-Nay ont accueilli le Groupe d'Animation Musicale (GAM) de Pau pour un voyage initiatique sur le thème des quatre saisons. Ce projet vise à permettre aux enfants de progresser dans leur attitude d'écoute et leur maîtrise d'un langage musical.

Les enseignantes, Mme Neumann et Mme Le Borgne, ont élaboré un projet musical autour des saisons, en partenariat avec le GAM de Pau, intitulé « Parcours sonore au fil des saisons ». Une première séance a permis aux élèves de découvrir, début janvier, les locaux de l'association et les multiples instruments originaux et colorés, disposés dans les différentes salles. Par demi-groupe, les enfants ont marché dans les pas de Simon Meunier et Céline Pain, les animateurs du GAM, pour voyager dans différentes ambiances sonores.

Les quatre séances suivantes se sont déroulées dans la salle de motricité de l'école, où Simon a emmené le matériel nécessaire pour créer les parcours sonores de l'hiver, du printemps, de l'été puis de l'automne. Les élèves ont parcouru les différents îlots au son de Madame Guitare ou du Doudouk.

Les instruments se sont dévoilés à eux et la rencontre a débuté, avec les mains qui frôlaient, frottaient, tapaient ou glissaient sur l'instrument. Après cette immersion dans le monde des sons, les enfants et les adultes ont chanté ensemble « Les saisons sont là », chanson spécialement créée par Simon pour ce projet financé par l'Association des Parents d'Elèves de l'école et la DRAC.



Retour du carnaval au village !

Une foule bigarrée et bruyante a investi, samedi 2 avril dernier, la place de la mairie à l'initiative de Sa Majesté Carnaval et des parents d'élèves.

Après avoir récupéré les clés de la commune, confiées pour l'après-midi aux enfants, c'est un défilé joyeux qui a parcouru les rues du village avec un arrêt prolongé et intéressé devant la supérette où Patricia et François Dairain ont cédé aux revendications en distribuant moult bonbons et friandises. Puis retour place de la mairie pour le jugement sans surprise de San Pançar, condamné au bûcher. Un goûter a clôturé cet agréable après-midi.



Le mot de l'APE - Association des Parents d'Elèves

L'objectif principal de l'Association des Parents d'Elèves est d'organiser des événements et manifestations afin de créer des liens entre parents et de financer en grande partie les activités proposées par l'équipe enseignante de l'école (sorties culturelles et sportives, voyage scolaire, ...).

Ainsi, au début de l'année scolaire, l'APE a proposé des ventes de chocolats et sapins de Noël, de madeleines BIJOU, de tabliers décorés par les enfants et de fleurs. Vous êtes nombreux à avoir participé et nous vous en remercions.

Après 2 années d'interruption, l'APE a à nouveau pu organiser le Carnaval de l'école ! C'était une véritable fête ! La soirée s'est terminée par un concert tapas dans une ambiance chaleureuse, qui a ravi petits et grands.

La prochaine manifestation d'envergure du village est Festiv'Arts, pendant le week-end de la Pentecôte. L'APE reste engagée aux côtés de l'association Chemins des Arts et tiendra, à nouveau cette année, la buvette. A cette occasion, l'APE a besoin de volontaires pour aider à préparer, organiser et tenir l'espace buvette-restauration.

N'hésitez pas à apporter votre soutien et venir passer un bon moment dans une ambiance conviviale et basée sur le partage.

Enfin, l'APE organisera la fête de l'école le samedi 2 juillet 2022. L'aire de jeu installée en septembre 2021 dans la cour de l'école sera officiellement inaugurée. Bien sûr, l'APE participera à la course de « caisse à savon » organisée par le comité des fêtes d'Arros-de-Nay.

Venez nombreux !



ape.arros@gmail.com

La parole aux associations

Banda Lous Esberits d'Arros

La banda Lous Esberits a pu reprendre toutes ses animations : mariages, fêtes de villages, anniversaires, matchs à la section paloise, ...

Elle sera présente aussi le 4 septembre pour Touskiflot à Pau.

Les répétitions se font tous les vendredis de 20h30 à 22h. Le groupe compte environ une trentaine de musiciens.

Si vous souhaitez rejoindre la banda, n'hésitez pas et contactez sans attendre la présidente Nathalie Larrieu.



05 59 12 07 73



<https://www.facebook.com/lousesberits/>

Comité des fêtes d'Arros-de-Nay



Les fêtes du village sont de retour !

Le comité vous attend les **2 et 3 juillet** prochain pour un programme au top !

→ Samedi : course de caisse à savon, fête de l'école organisée par l'APE et pièce de théâtre avec la troupe de Mirepeix "le rideau rouge »

→ Dimanche : messe et traditionnel repas sous la halles

L'équipe du comité passera vous rendre visite lors des sérénades qui débiteront à partir de mi-mai.

Toute l'équipe a hâte de vous retrouver. Venez nombreux ! 😊🥳

Rencontres littéraires à la bibliothèque d'Arros



Dans le cadre des rencontres littéraires autour du polar, la bibliothèque d'Arros-de-Nay a accueilli, vendredi 25 février dernier, une quinzaine de personnes, dont le club de lecture d'Assat, pour échanger avec générosité, simplicité et bonne humeur avec Gilbert Nogues (éditions du Cairn) et deux auteurs présents à Arros : Catherine Heurteux-Peyrega pour son premier roman « La Trappe » et Gilles Vincent, écrivain de langue française, auteur de romans policiers, d'un recueil de nouvelles, de deux romans de littérature générale et de trois polars destinés aux adolescents.



<http://www.bibliotheques-paysdenay.fr>



Festiv'Arts 2022, une nouvelle édition tout en équilibres !

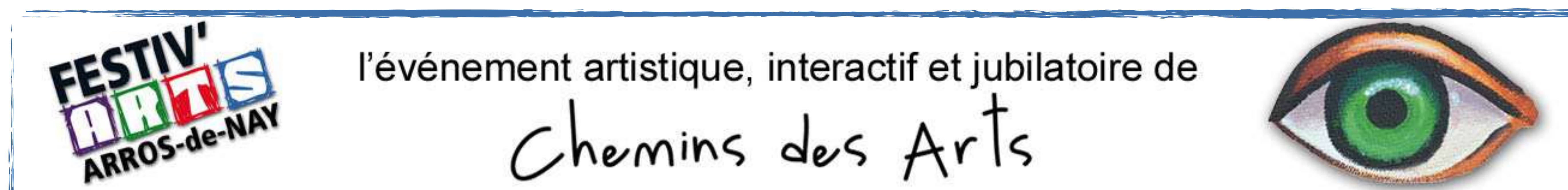
Les **5 et 6 juin** prochains, le cœur de notre village se transformera de nouveau, après deux années de pause, en véritable galerie d'art. Une trentaine d'artistes (dont 4 nouveaux talents, 1 street-artiste et 1 artiste espagnol) investiront les différents lieux d'exposition.

La semaine précédant le festival, trois artistes s'installeront en résidence dans le jardin du foyer pour expérimenter, créer et transformer ce lieu en véritable musée éphémère, ouvert aux visiteurs lors de Festiv'Arts. Pendant la phase de création, le public pourra également aller à la rencontre des artistes Sophie Cohen Scali, Catherine Juge Thouroude et Olivier Layus. Des visites accompagnées seront proposées sur réservation.

Les Artistes en Herbe amateurs (enfants, ados, adultes, scolaires, étudiants, en individuel ou participation collective) peuvent encore s'inscrire jusqu'au **15 mai** auprès de nathalie.bouyer@sfr.fr.

Programme détaillé et liste des artistes disponibles dans votre mairie à partir du 9 mai et consultables sur le site internet de Chemins des Arts : <http://festivarts.fr>

Après ces deux années d'arrêt forcé, Festiv'Arts a, plus que jamais besoin de l'aide de chacun. Toute personne qui souhaite rejoindre cette belle aventure doit contacter l'équipe par mail à festivarts.contact@gmail.com. Les bonnes volontés, que leur participation soit ponctuelle ou sur l'année, seront toujours les bienvenues.



<http://festivarts.fr>



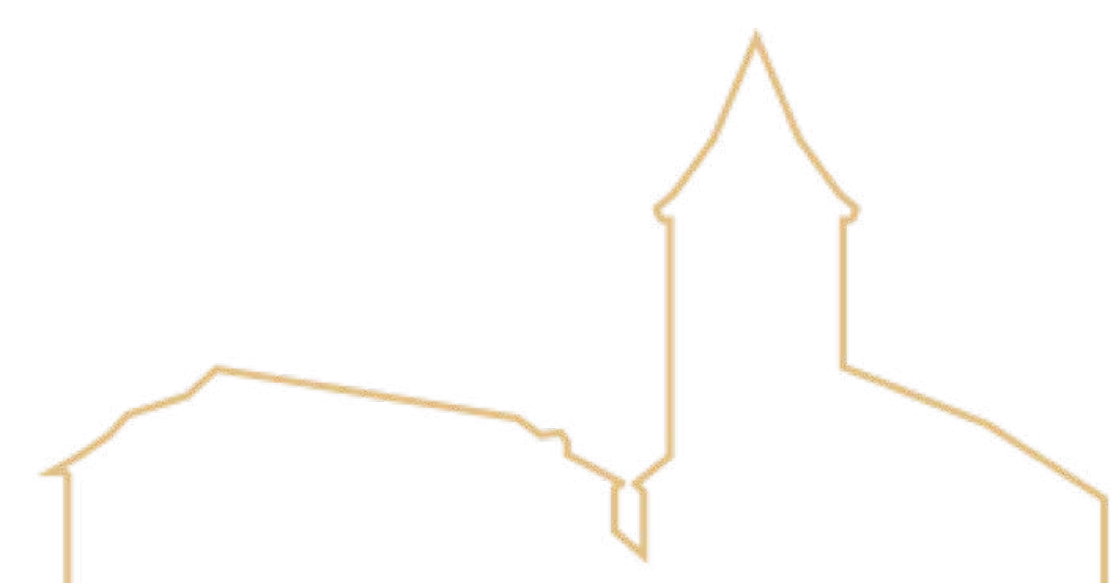
festivarts.contact@gmail.com



06 33 53 45 26 - Philippe



<https://www.facebook.com/festivarts.arros/>



Fête du court métrage



19

Arros INFOS

À l'occasion de La Fête du court métrage, l'association Chemins des Arts a proposé, le dimanche 20 mars, une projection gratuite de **10 films en format court**.

Après deux années de pandémie où la Fête du court métrage s'est déroulée à la maison, l'association Chemins des Arts était heureuse de pouvoir à nouveau proposer de célébrer les films courts à l'occasion de cet événement national.

L'association a ainsi sélectionné dix courts-métrages pour le jeune public : de belles histoires et des histoires insolites pour un programme plein d'aventures et d'émotion !

Chemins des Arts

Agenda des événements à venir

~~~~~  
**8 mai** - Commémoration de la fin de la seconde guerre mondiale au Monument aux Morts d'Arros à partir de 11h30

**5 & 6 juin** - Festiv'Arts sur le thème « équilibres », expositions artistiques dans tout le centre village

**12 juin** - 1er tour des élections législatives

**19 juin** - 2nd tour des élections législatives

**2 & 3 juillet** - Fêtes d'Arros et fête de l'école

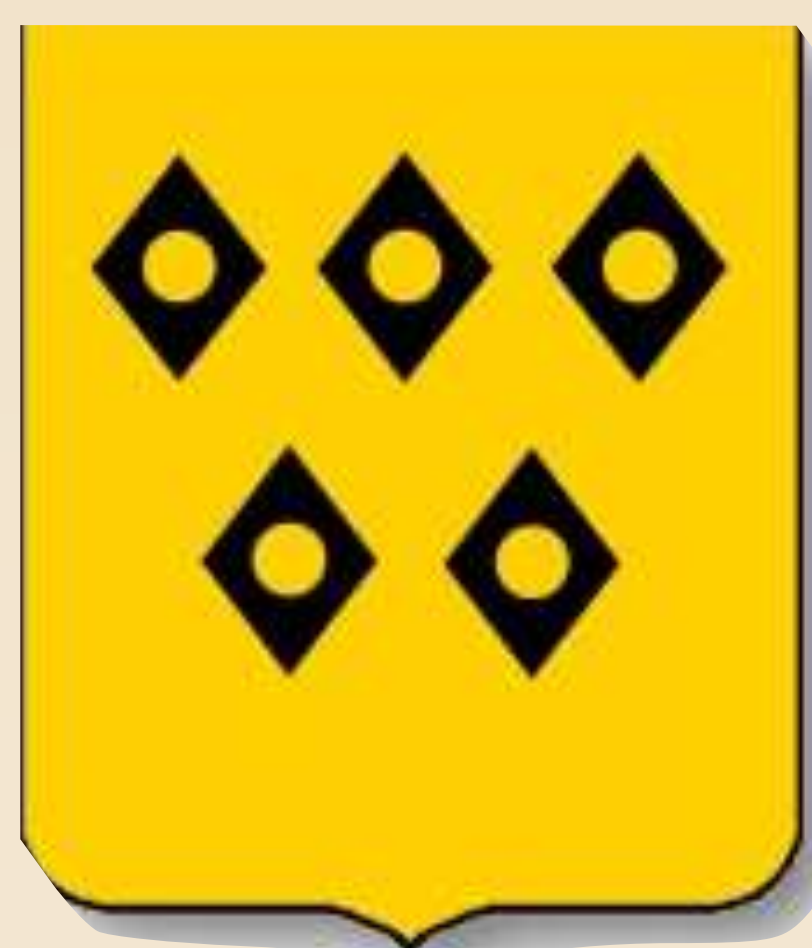
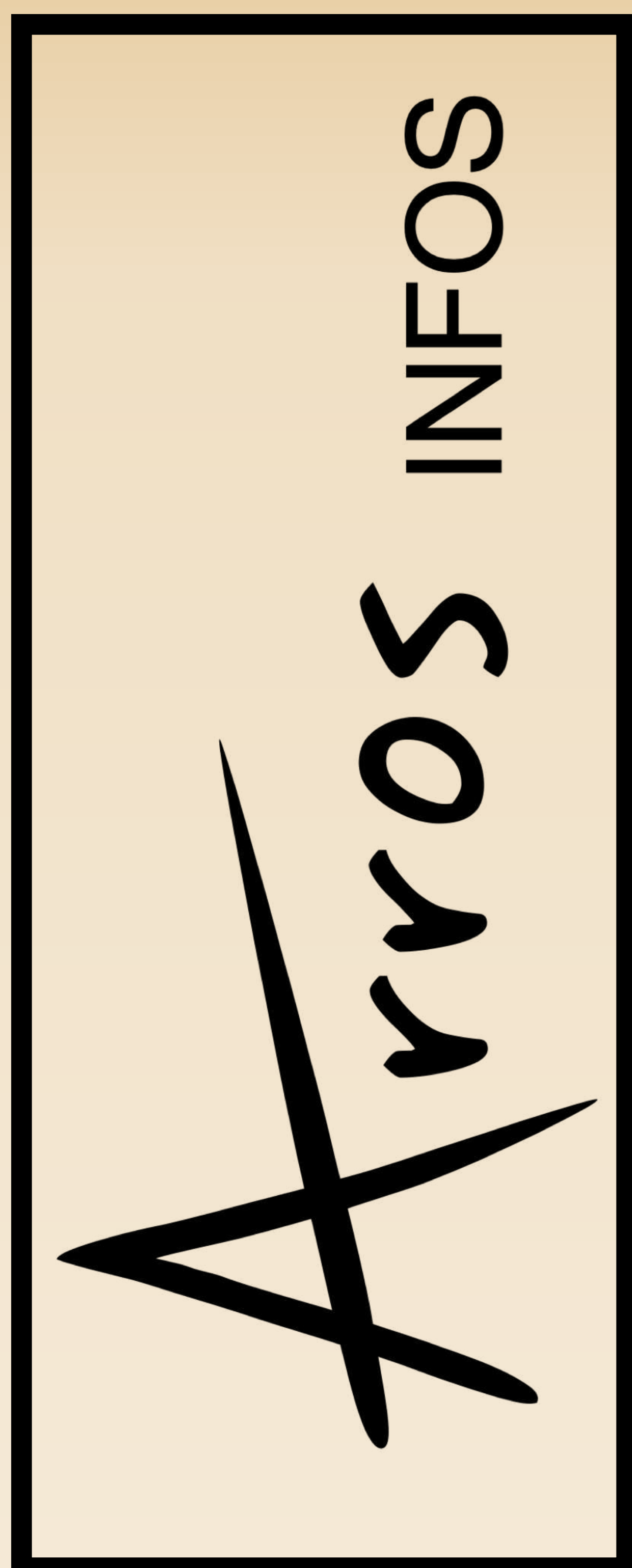
Consultez la programmation estivale des concerts-terrasse de Chez Lazare



<https://www.facebook.com/Chez-Lazare-194064564433495/>

BULLETIN MUNICIPAL





# Arros-de-Nay

un village, une histoire

## ACCUEIL DU PUBLIC

~~~~~

MAIRIE

Lundi : 10h00 - 12h00
Mardi, Jeudi, Vendredi : 15h00 - 17h00
Mercredi : 15h00 - 19h00

05 59 71 23 16
mairie@arroddenay.fr
www.arroddenay.fr
www.paysdenay.fr

BIBLIOTHEQUE

Mardi : 16h00 - 18h00
Mercredi : 15h30 - 18h30
Samedi : 11h00 - 12h00

CENTRE DE LOISIRS

Mercredi : 7h30 - 18h30

07 68 56 48 02
<http://clsh-arroddenay.e-monsite.com>

- ~~~~~
- Directeur de la publication : Mr Gérard d'Arros
 - Editeur : Mairie d'Arros-de-Nay - Place du Corps-Franc-Pommiès - 64800 Arros-de-Nay
 - Tirage : 400 exemplaires - N°15 de mai 2022
 - Imprimeur : Imprimerie Grangé - 6 rue Bernadotte - 64000 Pau

